

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT DE LA
GUADELOUPE****EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE LAMENTIN*****NOMBRE DE MEMBRES***

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	24

Séance du 23 octobre 2019

L'an deux mille dix neuf et le mercredi vingt trois octobre à dix-huit heures vingt-deux le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Maire.

Présents :

M. Jocelyn SAPOTILLE maire ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Clara RIGAH ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Yvon COMBES ; Mme Christiane TREIL ALBON ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Manuela PETRO-METONY ; adjoints au maire.

Mme Franceline YEPONDE ; M. Christian CITADELLE ; Mme Gladys BURAT ; M. Arthur MARICEL ; Mme Marie-Line JACQUET ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Lucette SAHAI ; Mme Marianne BOURRIQUIS ; M. José CANEVY ; Mme Nadège PERMAL ; Mme Anick ARNASSALOM ; M. Saturnin FRANCILLONE ; M. Richard PROMENEUR ; M. Nicole VEREPLA Conseillers Municipaux.

Représentés :

M. Jean-Louis SAINCILY par Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET
Mme Raphaëlle DAGONIA par Mme Nadège PERMAL

Absents :

M. Bruno FELICIANN ; M. Rodrigue MOULIN ; M. Pierre ALBINA ; Mme Nadia MECHARLES ; M. José TORIBIO ; Mme Sylvie DAGONIA ; Mme Franceline LAPIN – BEGARIN ; Mme Caroline PARIZE ; M. Florent TREIL

Date de la convocation**10 octobre 2019*****Date d'affichage de la délibération***

VOTE :

Adoptée à l'unanimité**DELIBERATION N° 2019/10/68****SEMAINE BLEUE : SEMAINE NATIONALE DES RETRAITES ET DES
PERSONNES AGEES**

Pour la deuxième année consécutive, la Semaine bleue mobilise le public sur le thème : « Pour une société respectueuse de la planète : ensemble agissons ».

Cette manifestation constitue un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion publique sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale, culturelle et environnementale, sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées.

Cet événement est l'occasion pour les acteurs qui travaillent régulièrement auprès des aînés, d'organiser des animations qui permettent de créer des liens entre générations en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les « seniors » dans notre société.

Durant cette semaine, la commune, invite le public, au travers des manifestations qui se dérouleront du 07 au 14 octobre 2019, à partager des moments conviviaux, en particulier au concert sérénade organisé en direction des seniors le samedi 12 octobre 2019 de 15h à 18h à la médiathèque Ernest J. PEPIN.

Le chant et la musique, sont des activités qui traversent les époques. Ce concert sérénade, a pour but de rappeler à nos aînés bien des souvenirs, en particulier l'époque où les sérénades étaient chantées sous les fenêtres par une belle nuit étoilée.

Le budget de l'action est estimé à : 3 537,16 €

Budget prévisionnel :

ANIMATIONS DIVERSES			
Dépenses	Montant	Recettes	
Collation	127,63 €		
Gym douce	240,00 €		
Fleurs	171,43 €		
Marche nordique	360,00 €		
TOTAL	899,06 €	TOTAL	899,06 €
CONCERT SERENADE			
Dépenses	Montant	Recettes	
Collation	520,92 €	Conseil Départemental (80%)	2 110,48 €
Fleurs	117,18 €		
Orchestre	1 400,00 €		
Son	600,00 €		
		COMMUNE (20%)	527,62 €
TOTAL	2 638,10 €	TOTAL	2 638,10 €
MONTANT TOTAL	3 537,16 €	TOTAL RECETTE	3 537,16 €

Le maire propose au Conseil municipal d'approuver la manifestation « semaine bleue » ainsi que son coût prévisionnel de trois mille cinq cent trente sept euros et seize centimes. (3 537,16 €).

Le conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'approuver la manifestation « de la semaine bleue » ainsi que son budget :

ANIMATIONS DIVERSES			
Dépenses	Montant	Recettes	
Collation	127,63 €		
Gym douce	240,00 €		
Fleurs	171,43 €		
Marche nordique	360,00 €		
TOTAL	899,06 €	TOTAL	899,06 €
CONCERT SERENADE			
Dépenses	Montant	Recettes	
Collation	520,92 €	Conseil Départemental (80%)	2 110,48 €
Fleurs	117,18 €		
Orchestre	1 400,00 €		
Son	600,00 €	COMMUNE (20%)	527,62 €
TOTAL	2 638,10 €	TOTAL	2 638,10 €
MONTANT TOTAL	3 537,16 €	TOTAL RECETTE	3 537,16 €

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,



Jocelyn SAPOTILLE